



BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Je souhaite : ADHÉRER AU SNEPAP-FSU à dater du (1) |_|_|/|_|_|/|_|_|
 RENOUELER MON ADHÉSION

NOM : Prénom :

Direction interrégionale de : Lieu d'affectation :

Corps d'appartenance : Grade :

Adresse complète pour la réception des publications :

Code Postal : Ville :

Adresse Mail :@.....

Je souhaite recevoir le magazine POUR de la FSU :

Par courrier

Par abonnement numérique

à l'adresse Mail suivante (si différente de celle du dessus).....@.....

Renseignements facultatifs, mes coordonnées professionnelles :

Téléphone : Fax :

Ces coordonnées peuvent être diffusées aux autres membres du syndicat : OUI NON

Ma cotisation annuelle est déterminée selon le barème ci-joint, en fonction de mon indice majoré ou de mon salaire brut :

Indice majoré (ou salaire brut) au 01/01/19 :

Montant de la cotisation :

Je règle ma cotisation :

En 1 versement par chèque.

Par prélèvement automatique en 4 fois maximum par an (selon la date d'adhésion) : les 1^{ers} des mois de février, avril, juillet et octobre. (Le nombre de prélèvements n'est pas au choix).

Veuillez compléter le mandat de prélèvement ci-dessous et joindre un Relevé d'Identité bancaire IBAN.

ATTENTION : Le renouvellement pour les années suivantes est automatique. Vous pouvez annuler chaque année le mandat de prélèvement par simple lettre au trésorier national avant le 15 décembre.

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SNEPAP-FSU d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées à la Fédération Syndicale Unitaire. Elles ne peuvent pas être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent à le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

(1) Date du premier jour du mois pour lequel la première cotisation est versée.

Date :

Signature :

✂

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNEPAP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vore banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEPAP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat seront expliqués dans un document que vous pouvez obtenir de votre banque.

IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA

489641

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Monsieur Madame

Nom, Prénom.....

Adresse.....

.....

Code Postal Ville.....

IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)

.....

BIC (CODE INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION BANQUE)

.....

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire IBAN

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNEPAP-FSU

12-14 rue Charles Fourier

75013 PARIS

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

Paiement récurrent

Date du mandat : |_|_|/|_|_|/|_|_|

À :

Signature :

ADHÉREZ AU SNEPAP-FSU !

INFORMATIONS GENERALES

- Comment adhérer au SNEPAP-FSU ?**

- 1) Trouver le montant de ta cotisation à l'aide du barème (à l'indice majoré ou au salaire brut correspond une cotisation)
- 2) Compléter le bulletin d'adhésion.
- 3) Pour le paiement en une fois, joindre un chèque à l'ordre du SNEPAP-FSU.

Pour le paiement échelonné joindre un RIB IBAN et compléter soigneusement le mandat de prélèvement SEPA en prenant soin de le dater et de le signer.

Si tu avais opté pour le paiement échelonné lors de ton adhésion et que tu n'as pas renvoyé ce mandat de prélèvement modifié depuis 2014, il est indispensable que tu le complètes et le retournes (la législation a été modifiée en 2014). Si tu l'as complété depuis 2014, il n'est pas utile de le renvoyer cette année **sauf si des changements interviennent dans ta situation bancaire ou postale**. Mais il reste nécessaire de renvoyer le bulletin d'adhésion pour tenir à jour ta situation administrative (adresse, changement d'échelon).

- 4) Adresser le tout à ton trésorier régional.

- Pourquoi une cotisation ?**

La cotisation est au service du mandat syndical du SNEPAP-FSU. La cotisation sert à couvrir les charges du syndicat : déplacement, communication, commission, CAN, BN, CAP, presse, courrier...

- Une opportunité :**

La déduction fiscale accordée depuis 2005 à tout adhérent d'un syndicat à hauteur de **66%** du montant de la cotisation versée. Donc **pour 98 euros de cotisation payée**, 64,68 € d'économisés, et **coût net de la cotisation : 33,32 € !** Afin de bénéficier de cette réduction d'impôt, une attestation, à joindre à la déclaration d'imposition, vous sera adressée en temps utile.

Pour toute autre information tu peux contacter le trésorier de votre région ou le trésorier national par mail : snepap@free.fr

Grille de cotisation 2019

- Pour les personnels titulaires :**

Indice Majoré	< 300	301 à 340	341 à 375	376 à 405	406 à 445	446 à 485	486 à 530	531 à 560	561 à 610	611 à 650	651 à 695	696 à 730	731 à 760	761 à 790	791 à 820	821 à 850	> 851
Cotisation en euros	67	74	92	112	130	153	175	190	212	236	250	266	281	301	321	341	380

La cotisation des agents à temps partiel : elle est calculée au prorata du temps de travail effectué au 1^{er} janvier (ex : à 80% ETP correspond une cotisation à 80% du montant correspondant à l'IM.).

La cotisation des agents en congé parental ou ayant exercé au sein des services pénitentiaires ou des services judiciaires est fixée à 30 euros.

- Les agents contractuels cotisent suivant leur situation salariale :**

Salaire brut mensuel	< 1800	1801 à 2250	2251 à 2650	2651 à 3000	> 3000
Cotisation en euro	67	82	118	153	192